

Arbitrage des créations d'emplois 2015.

**Conseil d'administration du 2 février 2015**

**Délibération 2015/02/CA-017**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

*Considérant que le Comité Technique d'Etablissement n'a pu se réunir avant le Conseil,*

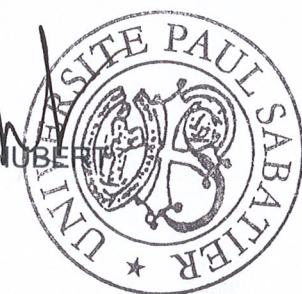
**Après en avoir délibéré, les conseillers décident de publier les créations d'emplois 2015 suivantes, à condition que le CTE émette un avis favorable :**

- 1 technicien BAP J pour le suivi des opérations Toulouse Campus
- 1 PRAG pour le département Génie civil de l'IUT de Tarbes
- 1 PRAG dans le domaine des sciences naturelles à la FSI
- 1 BIATSS catégorie C de secrétariat pédagogique à la FSI (sous réserve de l'obtention d'une 4<sup>ème</sup> création de poste).

**Cette décision devra être entérinée par un avis favorable du prochain Comité Technique d'Etablissement.**

Toulouse, le 2 février 2015  
Le Président

Bertrand MONTHUBERT



Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0